



IMPACT DU CORONAVIRUS SUR VOTRE PRECOMPTE IMMOBILIER A BRUXELLES

Suite aux difficultés économiques de nombreux contribuables en raison de la pandémie à laquelle nous devons faire face, le Ministre bruxellois des finances, Monsieur Sven Gatz a décidé, dans un souci de cohérence avec les mesures prises par le Gouvernement Fédéral, d'alléger les modalités relatives au paiement du précompte immobilier pour tous les biens immobiliers situés à Bruxelles. Le contribuable bénéficiera d'un délai de deux mois supplémentaires pour payer son précompte immobilier (plus du délai de deux mois initialement indiqués dans l'avertissement extrait de rôle que vous recevez), soit quatre mois au total.

Le contribuable qui souhaite solliciter un plan de paiement échelonné pour payer son précompte immobilier sur une période plus longue, bénéficiera également d'un délai de deux mois supplémentaires pour le payer.

Cette décision ministérielle doit encore être acceptée par le Gouvernement bruxellois.

Bien qu'il soit regrettable qu'aucune diminution du précompte immobilier ne soit octroyée, espérons que de telles mesures puissent être prises en région wallonne et en région flamande.

Céline BEAUJEAN

c.beaujean@concordes.be

Avocat | Advocaat | Attorney-at-law

Certificat en planification patrimoniale

Rue Jacques Jordaens - Jakob Jordaensstraat 9, B- 1000 Brussels

☎ +3226404517 - 📠 +3226404717 - www.concordes.be



CONCORDES
A V O C A T S

Disclaimer| The information contained in this e-mail and the annexed documents are confidential and exclusively available to the here above mentioned addressee(s). Should you not be the addressee, please be informed that you may neither disclose nor reproduce this e-mail, nor may the information contained in this e-mail and its eventually annexed documents be used by yourself or by a third party. If you erroneously received this e-mail, could you kindly and immediately inform the addresser and delete it | Professional rules available on our website.

Lawyers professional rules available at: www.barreaudebruxelles.be www.avocat.be.

Our services are subject to our General Terms and Conditions available at <http://www.concordes.be>

V.A.T. 0898.718.658